



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

modes de garde

Question écrite n° 85015

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les inquiétudes formulées par les associations familiales concernant le projet de réforme de la petite enfance qu'elles considèrent comme une dégradation des dispositifs existants. Elles font part de leur désapprobation concernant le projet annoncé de raccourcir la durée du congé parental. Les parents de naissances multiples ou d'enfants rapprochés souhaitent pouvoir éduquer eux-mêmes leurs enfants jusqu'à leur scolarisation, s'ils le peuvent et le souhaitent, en prenant un congé parental à leur convenance. Les associations familiales se prononcent également contre le projet de jardins d'éveil tel qu'il est actuellement envisagé ; le taux d'encadrement n'y est pas clairement défini, encore moins les normes de sécurité des lieux où ils seraient implantés. De surcroît, les places proposées sont loin de compenser la diminution des capacités d'accueil en école maternelle, et ces nouvelles structures seraient à la charge des parents et des collectivités. Par ailleurs, l'application annoncée de la directive « Services » au champ de l'accueil de la petite enfance fait craindre, qu'au nom du libre fonctionnement du marché, les cadres réglementaires soient modifiés et les subventions supprimées pour les associations qui font passer l'intérêt de l'enfant avant le profit recherché par le secteur marchand attiré par cette activité. Enfin, pour pallier le manque de personnel, argument donné pour justifier « l'assouplissement » des normes d'encadrement en vigueur, le projet de décret prévoit d'abaisser la proportion des puéricultrices et auxiliaires au bénéfice de diplômés du CAP et BEP, et de réduire la formation préliminaire des assistantes maternelles de 60h à 30h. Il lui demande donc si elle entend prendre en compte les arguments formulés par les associations familiales qui souhaitent garantir un bon développement des jeunes générations en maintenant et même en améliorant la qualité de l'accueil de la petite enfance, point fort de la politique familiale française.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85015

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8251

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)